

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2013

---

ELECTION DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX, DES CONSEILLERS MUNICIPAUX,  
DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES ET MODIFICATION DU CALENDRIER  
ÉLECTORAL - (N° 701)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° 979

présenté par  
M. Darmanin et M. Douillet

-----

### ARTICLE 6 BIS

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objectif d'abroger le mandat de conseiller départemental.